

De fontaines en lavoirs De la Villedieu à Millaudon Juillet 2019

N°68

Reflets de la vie municipale à Ruhans



Le mot du Maire

Le Conseil Municipal s'est réuni, une dernière fois avant les vacances, pour notamment, engager un certain nombre de travaux qui avaient été envisagés au niveau du budget prévisionnel.

La fin juin à vu des chaleurs importantes et le risque d'une nouvelle sécheresse pour cet été est plus que jamais d'actualité.

Plusieurs communes de notre secteur sont déjà en difficulté au niveau approvisionnement avec des débits de source qui baissent de manière inquiétante, alors que, nous ne sommes qu'au début de l'été.

Les nappes phréatiques n'ayant pas été reconstituées suffisamment durant cet hiver, la baisse des débits intervient beaucoup plus tôt cette année.

Ces phénomènes climatiques ont amené M. le Préfet à prendre un premier arrêté « sécheresse » en date du 05 juillet qui limite certains usages de l'eau :

- *l'arrosage des pelouses, massifs et jardins est interdit de 8 H 00 à 20 H 00,*
- *le lavage des voitures (hors stations équipées) est interdit,*
- *le remplissage des piscines privées d'une capacité supérieure à 2m3 est interdit.*

Je compte donc sur le sens civique de tous pour respecter ces mesures et être raisonnable dans ses consommations d'eau durant la période estivale.

Bonnes vacances à toutes et à tous.

Serge GIRARD

Dans ce numéro

Travaux maison for-
estière.....2

Travaux de voirie.....2

Travaux divers.....2

PLUI3

Délibérations diverses .3

Vie du village.....4



1/ Travaux maison forestière

2/ Travaux de voirie

3/ Travaux divers



1/ Travaux maison forestière

Il avait été envisagé de refaire le toit de la maison forestière pour deux raisons :

- des tuiles sont cassées et le modèle n'est plus fabriqué,
- L'isolation a été fortement dégradée du fait de l'intrusion de fouines qui ont aussi détériorées des branchements électriques.

Deux devis ont été faits, mais avant de réaliser ces travaux, il a été décidé de réaliser un audit énergétique complet du bâtiment pour déterminer les aides éventuelles qui pourraient être obtenues pour améliorer les performances thermiques de ce bâtiment.

Le Cabinet ENERA qui avait en charge cet audit est venu présenter ses conclusions et les différentes pistes d'amélioration possibles. Au vu de ces hypothèses, les différents financeurs possibles vont être interrogés sur les subventions possibles et le Conseil décidera alors de la nature exacte des travaux à réaliser.

2/ Travaux de voirie

Il est nécessaire de traiter le problème des eaux pluviales qui descendent du chemin des Gravilleries qui pénètrent sur les propriétés voisines et viennent s'accumuler sur la route départementale en contre bas.

La route va être reprofilée, des caniveaux avec des grilles avaloirs vont être réalisées pour canaliser l'eau et la faire rejoindre le réseau principal unitaire situé sous la départementale.

Après examen des devis, c'est l'entreprise Demoulin qui a été retenue pour un montant prévisionnel de 25 869.60 € TTC.

3/ Travaux divers

- Une partie du mur du cimetière, coté nouveau parking et accès, est dégradé. Les pierres s'effritent, suite aux conséquences du gel. Une restauration va être effectuée sur environ une longueur de 15 mètres. C'est l'entreprise d'insertion du Centre de Beaumotte qui réalisera ces travaux pour un montant total de 6 597.47 € TTC.

- Le plancher du local situé au dessus du lavoir au centre du village est en très mauvais état. Il a donc été décidé de le refaire pour permettre le stockage de matériel communal et une fenêtre sera posée. Les devis sont en cours.
- Un store va être posé sur la fenêtre de la partie cuisine de la salle polyvalente pour limiter la chaleur estivale. Le chiffrage est en cours.

4/ PLUI

Après de nombreuses discussions et réunions, le projet de zonage définitif va être adopté. L'Etat ayant imposé de respecter les seuils de surfaces constructibles, chaque commune a dû revoir sa copie pour tenir dans les limites imposées.

Pour Ruhans, la surface minimum était de 1 hectare, maximum 2 hectares. Le projet proposé tient donc dans ce seuil maximum, le choix a été fait de ne retenir que les terrains réellement mobilisables et viabilisables dans les 10 ans, avec une règle qui consiste à limiter la zone constructible dans la limite de 30 mètres par rapport à la voie. Lorsque les cartes définitives nous seront parvenues, nous les publierons dans un prochain bulletin et des réunions publiques auront lieu à la rentrée par secteur géographique.

L'objectif qui était une entrée en vigueur du nouveau PLUI début 2020 ne pourra être tenu, ce document ne sera opérationnel probablement que fin 2020, après réalisation des différentes étapes et, notamment, l'enquête publique qui ne peut avoir lieu durant la période des élections du printemps prochain. D'ici là, pour notre commune, c'est toujours le zonage de la carte communale qui reste en vigueur.

5/ Délibérations diverses

- Le Conseil a délibéré favorablement pour le remboursement partiel d'une facture d'eau suite à une erreur de relevé d'index.
- La forêt communale était certifiée PEFC ce qui signifie que la commune s'engage à une gestion raisonnée et durable de son patrimoine forestier. La convention arrivant à échéance, le Conseil a délibéré favorablement pour la renouveler pour une durée de 5 ans pour un montant de 187.70 € TTC. Cette certification est indispensable pour la vente des bois.



6/ Vie du village

La commune compte deux habitants en plus.

Le petit Camille est venu rejoindre le foyer de Lorraine Parent et Tom Carval le 21 mai 2019. Et La petite Julia née le 09 Juin 2019 est arrivée au foyer d'Emilie Drouaillet et de Gaëtan Saint-Jore. Nous présentons toutes nos félicitations aux parents, nous souhaitons bonheur et prospérité aux petits.



DES DATES A RETENIR :

LE 8 SEPTEMBRE

L'association des Amis de la Vieille Fontaine organise un vide greniers au centre du village. Toutes celles et ceux intéressés peuvent réserver leur emplacement en contactant le 06.31.02.85.82, venez nombreux et faites le savoir autour de vous.

LES 21 ET 22 SEPTEMBRE

A l'occasion des journées du patrimoine, en collaboration avec la DRAC et le CCPR des représentations théâtrales auront lieu à Ruhans sur le site des séchoirs de l'ancienne scierie

La troupe des troupes qui est déjà venue ce printemps interprétera sa nouvelle pièce sur l'histoire de la Rhodiaceta à Besançon, ensuite le troupe professionnelle La Mala Noche jouera une pièce sur les événements de mai 68 à l'usine Peugeot de Montbéliard. Il y aura deux représentations: le samedi et le dimanche après midi.

Des informations complémentaires vous seront diffusées en temps utile.